



« Défis et perspectives de l'intégration de l'approche des Mutuelles de Solidarité au sein des groupements paysans au Sud-Kivu (RDC). L'expérience des Familles de Développement et des Coopératives Agropastorales accompagnées par ASOP »

KambaleNzweve, JL. et al.

Décembre 2016

Avec l'appui de



Sous financement de



TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	3
1. INTRODUCTION	4
2. CAPITALISATION DES RESULTS DU PROJET OU RECHERCHE-ACTION ?.....	6
2.1. Une recherche – action appliquée à la problématique de l’implantation des MUSO	6
2.2. Une enquête sur l’interaction des différentes formes d’organisations paysannes rurales	6
2.3. Brève présentation d’ASOP	7
3. ENTRE FAMILLE DE DEVELOPPEMENT, COOPERATIVE AGRO-PASTORALE ET MUTUELLE DE SOLIDARITE : LA COHABITATION DE DIFFERENTS TYPES D’ORGANISATIONS PAYSANNES.....	8
3.1. Ressemblances et dissemblances entre les MUSO, les FD et les Coopératives	8
3.2. Les avantages différentiels entre travaux communautaires, crédit agricole et épargne – crédit mutuel	9
3.3. La valeur ajoutée de la MUSO par rapport aux autres formes d’organisations paysannes rurales.	10
3.4. L’impact de la MUSO au sein des FD et COOPERATIVES AGRICOLES	13
3.5. Les difficultés de gestion de la MUSO	13
3.6. Opinion sur une bonne intégration de l’outil MUSO dans les groupements paysans	14
4. SECURITE ALIMENTAIRE ET ECONOMIQUE VERSUS PROFESSIONNALISATION AGRICOLE	15
4.1. La MUSO, un outil d’amélioration de la gestion de la ferme paysanne	15
4.2 La MUSO, un outil de structuration paysanne	16
5. CONCLUSION	17
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	18

RESUME EXECUTIF

La capitalisation d'expériences de recherche-action fait partie intégrante des programmes mis en œuvre par Louvain Coopération. ASOP, partenaire de longue date de Louvain Coopération tente dans le présent document de répondre à deux questions.

- Quelle est la valeur ajoutée de la Mutuelle de Solidarité (MUSO) dans la dynamique associative existante et la sécurité alimentaire et économique des ménages agricoles au Sud Kivu ?
- Quels seraient alors les facteurs favorisant ou limitant l'intégration de l'approche MUSO dans les formes d'organisations rurales existantes, notamment les Familles de Développement (FD) et les Coopératives agro-pastorales (COOAP) ?

Pour se faire, une enquête a été menée en 2015 au sein des MUSO, FD et des COOAP accompagnés par ASOP avec l'appui de Louvain Coopération dans les Territoires de Kabare et Walungu au Sud-Kivu. 60 dirigeants d'organisations et 76 membres ont ainsi été interrogés.

Tout d'abord, la MUSO se profile comme la structure paysanne qui incarne le mieux les valeurs originelles du mouvement associatif : le self reliance et la solidarité. L'innovation organisationnelle qu'elle propose est susceptible de recomposer et de revitaliser le mouvement rural fragilisé dans l'environnement de l'aide humanitaire. Dans le moyen et long terme, la fédération des MUSO pourrait devenir la stratégie efficace de structuration des coopératives agro-pastorales.

Selon l'appréciation des membres, la MUSO peut se substituer à la famille de développement en intégrant les travaux communautaires dans ses attributions. Elle peut aussi être la cellule de base des coopératives rurales focalisées sur la commercialisation collective des intrants et des produits agricoles. A travers la caisse de refinancement (« caisse bleue »), la MUSO se profile également comme l'intermédiaire entre les paysans et les IMF.

Par ailleurs, le paysan qui adhère à la MUSO est tenu à l'épargne obligatoire et à la réalisation des bénéfices pour être capable de répondre à ses obligations que sont la participation à la vie communautaire et le remboursement de crédit. Cette innovation institutionnelle en milieu paysan stimule l'adoption d'une agriculture commerciale qui suppose une maîtrise des techniques culturales et des outils de gestion de l'exploitation.

Pour que la MUSO donne le maximum de résultats dans ce processus de transformation socioéconomique du milieu rural, les organisations d'appui au développement devraient :

- Unifier les canaux du crédit agricole en faisant transiter les fonds destinés aux groupements paysans dans la caisse de refinancement de la MUSO ;
- Accompagner les paysans à la diversification des activités génératrices des revenus, agricoles et non-agricoles ;
- Elaborer des outils de gestion simplifiés adaptés au niveau d'instruction des exploitants agricoles.

1. INTRODUCTION

L'Est de la République démocratique du Congo connaît un mouvement associatif prolifique. En milieu rural, divers types d'organisations paysannes coexistent et s'imbriquent. Comme le suggèrent leurs dénominations¹, ces structures populaires se veulent être les supports du développement communautaire. Cependant, leur prolifération ne s'accompagne pas forcément de l'impact escompté. Au contraire la pauvreté rurale bat son plein et des communautés entières restent à la merci de l'aide humanitaire. Dans cette arène, bien des organisations locales sont tout juste, comme le décrit J.P. Olivier de Sardan, de simples courtiers du développement, interfaces entre les bailleurs de fonds et les pauvres (J.P. Olivier de Sardan, 1995 : 159 – 165). Consciente des effets pervers de « ce syndrome du bailleur » dans le processus de développement communautaire, ASOP entend inverser la tendance dans son rayon d'action, le Sud-Kivu. C'est pourquoi elle y participe, depuis une dizaine d'année, à l'implantation de la mutuelle de solidarité (MUSO). De 2014 à 2016, elle a implémenté, en partenariat avec Louvain Coopération, le « Projet d'appui à la sécurité alimentaire et économique par l'amélioration des revenus des ménages vulnérables membres des MUSO dans les Territoires de Walungu, Kabare, Mwenga, Kalehe et la ville de Bukavu ».

Or, l'appui aux institutions populaires d'épargne et de crédit, à l'instar de la MUSO, dérive d'un paradigme qui établit un rapport de causalité entre la pauvreté et le manque de capital technique, financier et humain dans une communauté. Ce paradigme, illustré notamment par l'hypothèse du cercle vicieux de la pauvreté proposée pour la première fois par R. Nurske, est largement reprise dans la littérature de l'économie du développement (Robert Chambers, 1990 : 187). Si ce rapport de causalité est admis par nombreux théoriciens et praticiens du développement, les stratégies d'impulsion d'un cercle vertueux de création des richesses sont loin de faire l'objet d'un consensus. D'aucuns considèrent que la carence des ressources et des capacités peut être comblée par le transfert des technologies et des capitaux externes à travers la coopération et les investissements directs à l'étranger. D'autres pensent, par contre, que chaque communauté, pauvre soit-elle, est capable de construire ses connaissances, élaborer ses propres innovations, mobiliser son épargne interne pour des investissements productifs, bref se développer à partir de ses potentialités (J.B. Gélinas, 1994 : 121).

L'intervention d'ASOP en milieu rural du Sud-Kivu oscille entre ces deux approches alternatives. En poursuivant sa mission de « lutte contre la pauvreté et l'injustice subies par les populations au Kivu, à travers le renforcement des capacités, l'appui en intrants nécessaires, la promotion des droits humains et de la bonne gouvernance » (ASOP, 2015), ASOP vulgarise les techniques agro-pastorales durables, accompagne les communautés villageoises dans la structuration paysanne et la gouvernance et met à leur disposition un fond de crédit agricole. En ce sens, elle inscrit son action dans une optique de développement exogène. En même temps, les MUSO qu'elle anime obéissent à une logique de développement endogène. Par cet outil, en effet, les communautés vulnérables affinent une forme traditionnelle de solidarité socioéconomique et consolident une organisation autonome d'épargne et de crédit, en rupture avec l'aide extérieure.

¹Les noms courants des organisations paysannes rurales sont : famille de développement, initiative locale de développement, association villageoise de développement, organisation non gouvernementale de développement, coopérative pour le développement rural etc.

Depuis son introduction dans l'univers associatif du Sud-Kivu, la MUSO cohabite avec les autres formes d'organisations paysannes et les crédits qu'elle octroie aux ménages agricoles interfèrent avec les autres types d'aides apportées par ASOP et les autres organismes d'appui au développement. Pour quelques ménages, ces aides contribueraient sensiblement à l'amélioration d'augmentation de revenus. Pour d'autres, elles donneraient encore lieu à des résultats mitigés : un taux de remboursement très faible, une production agricole qui ne dépasse pas les besoins d'autosubsistance, une épargne qui sert à financer à peine les besoins sociaux. Au cours de la mise en œuvre du Projet d'amélioration de la sécurité alimentaire et économique, ces résultats controversés de l'introduction de la MUSO et de sa superposition aux organisations paysannes ont alimenté un questionnement lancinant dans le chef des animateurs d'ASOP en ces termes : Quelle est la valeur ajoutée de la MUSO dans la dynamique associative existante et la sécurité alimentaire et économique des ménages agricoles ? Quels seraient alors les facteurs favorisant ou limitant l'intégration de l'approche MUSO dans les formes d'organisations rurales existantes ?

Dans la construction de la réponse à ce questionnement, ce rapport de capitalisation des résultats du projet poursuit un objectif à la fois pratique et théorique. Pour ASOP, une telle réponse devrait apporter des inputs à l'affinement d'un modèle d'organisation paysanne adapté aux communautés rurales dont elle accompagne le processus de sécurité alimentaire et d'autonomie économique. En posant la MUSO comme l'outil privilégié de l'émergence de ce modèle, cette étude s'inscrit dans une problématique plus large. En effet, pour une certaine théorie sociale, la solidarité familiale et villageoise encore vivace dans les pays pauvres inhibe l'esprit d'entreprise et constitue ainsi un frein au développement (Marc Raffinot, 2015 : 81). La présente étude met en relief une hypothèse inverse qui se fonde sur l'enchâssement des faits économiques et socioculturels et pose la cohésion et la solidarité villageoise comme des supports possibles de la maturation d'un esprit d'entreprise, individuel et collectif, et d'un développement communautaire (Francis Dupuy, 2008, 31). Or la pratique du développement rural est dominée par la vulgarisation, en milieu paysan, des innovations technologiques –outillage, technique culturelle, engrais chimiques, des semences et géniteurs améliorés (A.W. van den Ban, 1994 : 228). Leur adoption par les paysans restant pour le moins discutable, la capitalisation des résultats de l'introduction de la MUSO en milieu rural donne l'opportunité à la vérification empirique de l'efficacité d'autres types d'innovations dans la lutte contre la pauvreté, en l'occurrence les innovations institutionnelles, en ce sens que la MUSO est susceptible d'imprimer aux adhérents de nouvelles normes et habitudes sociales et de véhiculer une autre façon d'organiser une communauté villageoise et de gérer une exploitation paysanne.

Le présent rapport rend compte des résultats de l'étude en quatre sections. Après cette introduction qui définit l'objet de l'étude et en circonscrit le cadre théorique, la deuxième section dresse le contexte de l'étude en présentant brièvement la méthode utilisée ainsi que l'organisation qui a piloté la recherche. La troisième section résume les principaux résultats et la dernière en discute la portée, à la lumière de la théorie de la professionnalisation agricole.

2. CAPITALISATION DES RESULTATS DU PROJET OU RECHERCHE-ACTION ?

Dans une perspective de recherche-action, la capitalisation des résultats est expressément prévue comme une étape ultime de l'implémentation du « Projet d'appui à la sécurité alimentaire et économique par l'amélioration des revenus des ménages vulnérables membres des MUSO ». Les principes de la recherche-action, sa justification et la façon dont elle a été mise en œuvre sont présentés dans le premier paragraphe de cette section, tandis que le deuxième revient sur la technique de production systématique des données utilisées.

2.1. Une recherche – action appliquée à la problématique de l'implantation des MUSO

La recherche – action est une approche généralement motivée par un problème, une crise ou un besoin social pour lesquels les solutions classiques montrent leurs limites. Elle se trouve en cheval sur l'intervention sociale et la recherche classique, en ce sens qu'elle vise à la fois la solution d'un problème et la construction des connaissances (Rober Mayer et al, 2000, 287 – 325). Ce faisant, les résultats de l'action contribuent à la construction et à la vérification des hypothèses, de la même façon que les résultats de la recherche alimentent l'élaboration et l'évaluation des projets. Comme la recherche-participative dont elle est une variante, la recherche – action est marquée par trois principales étapes itératives : la recherche, la planification et l'action (Bessette, G., 2004).

Pour le cas d'espèce, la recherche – action se justifie par la pauvreté persistante en milieu rural, en dépit de l'aide, de la multiplication des associations d'autopromotion et de l'introduction des outils d'épargne et de crédit. En effet, la conception du projet s'est basée sur les évaluations participatives des interventions antérieures d'ASOP et de Louvain Coopération dans l'accompagnement des communautés rurales. Les séances d'animation, de renforcement des capacités et de suivi mi-parcours du projet, au cours des trois dernières années (2014, 2015 et 2016) ont été mis à profit par les animateurs pour la production continue de données sur l'intégration des MUSO dans les groupements paysans. Une enquête systématique, par focus group et interviews structurés, a été menée auprès d'un échantillon de bénéficiaires au cours de l'année 2015. Les résultats partiels de la recherche ont été restitués, en décembre 2016, dans deux groupements paysans, respectivement dans la Coopérative Agropastorale (COOPA) de Buhanga et dans la Famille de Développement (FD) de Walungu. Confirmant le caractère itératif de ses étapes, la recherche – action superposée à l'intervention a suivi la séquence suivante : Planification, Action et Recherche.

2.2. Une enquête sur l'interaction des différentes formes d'organisations paysannes rurales

L'enquête proprement dite a été menée au cours de l'année 2015 au sein des FD et des COOAP des Territoires de Kabare et de Walungu. Elle visait un univers statistique constituée d'environ 20.000 bénéficiaires directs du projet membres des MUSO, des FD et des COOAP accompagnées par ASOP à travers les Territoires de Walungu, et de Kabare. Le nombre de bénéficiaires indirects reste indéterminé.

Cette population conséquente a motivé l'option pour un échantillon qualitatif, typique, rencontré à fur et à mesure de l'exécution du projet, sélectionné parmi les bénéficiaires en mesure de donner une opinion sur l'intégration des MUSO dans les groupements paysans. L'échantillon a atteint un niveau de saturation à une taille de 135 personnes, dont 60 dirigeants d'organisations, et 76 membres simples.

Les opinions des participants à l'enquête ont fait l'objet d'un classement analytique dont nous rendons compte dans la troisième section avant d'en discuter la portée, à la lumière de la théorie de la professionnalisation agricole.

2.3. Brève présentation d'ASOP

Action sociale et d'organisation paysanne (ASOP) est une organisation non gouvernementale de droit congolais créée en 1991 et dont le siège social est établi à Bukavu. Son rayon d'action s'étend à l'ensemble de la Province du Sud-Kivu. Mais ses activités sont organisées exactement dans les Territoires de Kabare, Walungu et Uvira.

Dans sa vision d'un Sud-Kivu où les partenaires du développement à la base sont entrepreneurs, autosuffisants, résilients et font face aux besoins sociaux de base, ASOP se donne comme mission de lutter contre la pauvreté et l'injustice subies par les populations à travers le renforcement des capacités, l'appui en intrants agricoles, la promotion des droits humains et de la bonne gouvernance. C'est pourquoi ses objectifs institutionnels sont :

- a) Promouvoir la défense des droits et le respect des obligations par les partenaires à la base ;
- b) Développer l'esprit d'un véritable amour du prochain pour un développement moral et harmonieux des partenaires à la base ;
- c) Accompagner les partenaires à la base dans leur autopromotion et à un meilleur accès aux services de base ;
- d) Soulager la misère des populations vulnérables.

Le mode opératoire d'ASOP dans le développement est calqué sur la solidarité villageoise traditionnelle. En effet, dans le Kivu montagneux, tous les membres d'une famille sont caractérisés par l'entente et l'entraide dans la production des moyens de subsistance. La même solidarité est étendue au clan, la famille élargie. A l'image de la famille dont les membres sont unis par les liens de sang, ASOP a forgé un modèle d'organisation paysanne rural, la famille de développement, constituée des personnes unies par la proximité de l'habitat, des activités socio-économiques et par le même objectif de lutte contre la pauvreté. 153 familles de développement sont accompagnées. Associées aux comités locaux de développement et autres groupements villageois, elles fédèrent près 20.000 personnes. Pour soutenir l'entrepreneuriat, ASOP appuie la promotion des associations villageoises d'épargne et crédit, notamment la mutuelle de solidarité, et la coopérative agropastorale.

Ses domaines d'intervention sont :

- Le développement organisationnel (planification stratégique, structuration paysanne, animation),
- Les droits humains (assistance juridique et judiciaire, plaidoyer et sécurisation foncière) ;
- Agropastoralisme et environnement (élevage durable, fertilisation, multiplication des semences, agroforesterie) ;
- Gestion des risques et des catastrophes.

3. ENTRE FAMILLE DE DEVELOPPEMENT, COOPERATIVE AGRO-PASTORALE ET MUTUELLE DE SOLIDARITE : LA COHABITATION DE DIFFERENTS TYPES D'ORGANISATIONS PAYSANNES

Les données produites pendant l'implémentation du projet et spécialement au cours de l'enquête sur les opinions et les perceptions des bénéficiaires au sujet de l'introduction de la MUSO sont regroupées dans les cinq catégories ci-après :

- Les similitudes et les différences entre MUSO, FD et COOAP ;
- Les avantages différentiels entre travaux communautaires, crédit agricole et épargne – crédit mutuel ;
- La valeur ajoutée de la MUSO dans le groupement paysan (FD / COOAP) ;
- L'impact de la MUSO au sein des groupements paysans ;
- Les difficultés d'utilisation de l'outil MUSO par les paysans et les ménages agricoles ;
- Les perspectives d'intégration de l'outil MUSO dans le groupement paysan.

3.1. Ressemblances et dissemblances entre les MUSO, les FD et les Coopératives

Dans l'entendement des bénéficiaires rencontrés au cours de l'enquête, la MUSO est similaire, à bien d'égards, à la FD et à la COOAP : le lien entre les membres, l'objectif, la philosophie, l'organisation du crédit. Pour eux, en effet, les trois types d'associations sont constitués des personnes qui se connaissent et habitent ensemble et qui poursuivent le même objectif de développement individuel et collectif. Ces associations se basent toutes sur la solidarité et la cohésion du groupe. Elles organisent un service de crédit aux membres et peuvent être refinancées grâce à un apport extérieur.

Les différences fondamentales de ces organisations, quant à elles, ont été soulignées comme reprises dans le tableau 1.

Tableau 1 :

	FD	MUSO	Coopératives
Cotisations	Régulières selon le règlement	Régulières et uniformes	Libération, non régulière, des parts sociales
Travaux	Individuel	Individuels	Communautaires
Crédits	En nature et en espèce	Aux AGR commerciales	Pas de crédit aux AGR commerciales
Décisions	Collectives	Collectives et démocratiques	Par les dirigeants
Comptabilité	Comptabilité se limite au livre de caisse	Simple et adaptée aux membres	Compliquée et non adaptée aux membres
Sécurité des fonds	Pas de caissettes	Trois caissettes	Pas de caissettes
Outils de gestion	Pas d'outils	Simple et concis, bon pour l'archivage	Complexes et inadaptés

N.B. les adhésions à la famille de développement ne sont pas individuelles mais c'est le foyer qui adhère.

Commentaires :

Ce tableau montre que dans la conception des bénéficiaires d'ASOP, il y a beaucoup de ressemblance entre la FD et la mutuelle de solidarité, les principes semblent être proches mais la MUSO vient améliorer la gestion administrative et comptable.

La MUSO se profile comme étant une étape charnière entre la FD et la COOAP : tout en restant très simple et adaptée aux capacités de membres, elle s'impose comme un exercice de gestion financière proche de celle de la COOAP. En effet, les avantages de services organisés par les trois types de groupements paysans sont perçus différemment.

3.2. Les avantages différentiels entre travaux communautaires, crédit agricole et épargne – crédit mutuel

- Des travaux communautaires

Les travaux communautaires sont des activités propres aux FD. Ils servent des intérêts aussi bien individuels que collectifs. Au registre des bénéficiaires individuels, 83,70 % de personnes enquêtées ont reconnu que les travaux communautaires leur ont permis de défricher, en temps utile, leurs champs, et même d'augmenter la superficie cultivée en une saison, en mettant par exemple en valeur les jachères. Ils sont satisfaits de l'augmentation de la production qui s'en est suivie. Dans cette catégorie de bénéficiaires de travaux communautaires, quelques exemples d'amélioration de l'habitat par la construction des cases ont été également signalés. Par ailleurs, 77,03 % des enquêtés reconnaissent que des travaux communément appelés « Salongo » sont mis en œuvre pour assainir le milieu, organiser la lutte antiérosive dans les terroirs, entretenir les routes de desserte agricole, ou initier à la protection de l'environnement par le repiquage des arbres.

- Le crédit élevage

Le crédit agricole a été octroyé par ASOP, à travers les FD, soit en nature, sous forme de crédit – géniteur et de crédit-intrants, soit en espèces. Aux dires de 5 bénéficiaires rencontrés, l'acquisition d'une vache à crédit a permis un accès facile au fumier et donc à l'engrais organique. Les revenus issus de la vente du lait et des veaux ont servi au paiement des frais scolaires des enfants, à répondre aux besoins quotidiens, à financer des activités agricoles et du petit commerce. Bref, le crédit-vache a été un apprentissage de l'élevage en stabulation pour quelques ménages qui en ont bénéficié. A part la vache, des lapins et des chèvres ont été octroyés à quelques ménages.

Mais pour toutes ces formes de crédits d'élevage, les bénéficiaires se plaignent des maladies fréquentes et du décès des animaux rendant, du coup le remboursement problématique à l'échéance. Par suite, ils déplorent un cycle de reproduction assez long et donc un long délai de récupération du capital investi. Toute l'attention du ménage est mobilisée pour le remboursement d'un seul crédit en même temps qu'il est assailli par d'autres besoins quotidiens. Il ne jouit pas d'une liberté pour utiliser ces crédits à d'autres fins, même en cas d'extrême urgence. La longue période de gestation de ces animaux, surtout des bovins, cause de grands préjudices auxquels il faut trouver une alternative.

Etant donné que ce crédit-géniteur était conçu comme rotatif par lequel le même fond est, à chaque remboursement, re-prêté à un deuxième demandeur et ainsi de suite jusqu'à la satisfaction de tout le groupe, la non-maîtrise de l'élevage a bloqué le cycle du crédit. En conséquence, quelques membres seulement ont bénéficié de ce fond, tandis que leurs voisins de la même FD attendent leur tour. La rotation de crédits de l'élevage étant compromise, ceux qui attendent leur tour finissent par ne plus y croire.

- **Le crédit agricole (intrants) et autres**

Le crédit – intrant a été organisé à la fois dans les FD et les coopératives, en nature comme en espèce. 80 % de paysans qui les ont reçus déclarent que les semences, désormais accessibles et disponibles, ont contribué significativement à l'augmentation de leurs productions, avec pour conséquence l'accroissement du nombre de repas journaliers passant de deux à trois, et l'amélioration du revenu. La vente d'une partie de leurs récoltes aurait permis de répondre à d'autres besoins tels que les soins médicaux, les frais scolaires et le financement d'autres activités génératrices de revenu (petit commerce, élevage, petit commerce). Ainsi ces membres déclarent qu'ils se sont vu devenir autonomes, autosuffisants, et leur vie a positivement varié par rapport à d'autres membres de la communauté qui n'ont jamais reçu des crédits. Ils souhaitent que la dynamique du crédit solidaire puisse faire tache d'huile et rayonner partout.

Si 43,70 % des enquêtés déclarent avoir remboursé entièrement leur crédits-intrants, 32,59 % des enquêtés ont remboursé partiellement leurs crédits et 23,70 % n'ont aucunement remboursé leurs crédits suite à certaines difficultés, dont des aléas climatiques. Les insolubles, confrontés aux besoins quotidiens auxquels ils sont tenus de répondre, pensent que ces crédits ne peuvent pas profiter pleinement aux bénéficiaires avant trois à six mois de récolte. Ils plaident pour la combinaison de deux types de crédits : ceux répondant aux besoins de consommation au quotidien et ceux qui peuvent être investis dans la production et dont l'échéance doit correspondre au cycle de production.

Pour les crédits en espèces, le problème crucial soulevé est l'insuffisance du capital fonds pour satisfaire tous les membres demandeurs. A ce problème s'ajoute celui de la gestion, de l'affectation et du remboursement des crédits reçus. Les bénéficiaires annoncent un objectif de l'emprunt, mais une fois l'argent entre leurs mains, ils l'affectent à une autre activité dont ils ne maîtrisent pas les tenants et les aboutissants. Tout compte fait, la mésaventure des emprunteurs est d'envisager une AGR de grande envergure dont ils ne connaissent pas les contours et pour laquelle ils n'ont pas la capacité de gestion.

3.3. La valeur ajoutée de la MUSO par rapport aux autres formes d'organisations paysannes rurales

Appelés à se prononcer sur la valeur ajoutée de la MUSO par rapport aux FD et des COOAP, les participants à l'enquête ont avancé les raisons suivantes, reprises dans le tableau en ordre d'importance décroissante.

Tableau 2 : Valeur ajoutée de la MUSO par rapport aux autres organisations rurales

Valeurs ajoutées de la MUSO	Fréquence
Cotisation spécifique et régulière pour l'assistance/entraide.	88,88
La Circulation de l'argent et l'octroi de crédits rapides et remboursables à court terme pour les AGR et le social.	75,5
Les Cotisations régulières pour l'épargne.	65,9
La Sécurisation de l'argent grâce aux outils de gestion.	62,9
Prise de décisions démocratiques et collectives par le principe une personne égale une voix.	54
La constitution continue d'un capital pour la communauté.	41,4

Commentaire

Les bénéficiaires enquêtés ont relevé au moins six vertus de la MUSO qui constituent sa valeur ajoutée par rapport aux autres groupements paysans. Ce classement révèle que l'obtention ponctuelle de l'assistance sociale du groupe, en cas de sinistre, vient en tête, donnant l'impression que la solution des problèmes sociaux (maladie, deuil...) prend le pas sur les objectifs économiques. Elle est suivie de l'accès rapide à la monnaie, au crédit pour les motifs diversifiés. En ce qui concerne le crédit, la MUSO est appréciée pour le financement de toutes sortes d'activités génératrices de revenu, aussi bien dans le petit commerce, l'agriculture, l'élevage ou le social (scolarité, santé) ; et ce contrairement aux coopératives qui n'interviennent que dans le crédit agricole. Vient ensuite la sécurisation des fonds grâce aux outils de gestion. Il faut noter que les enquêtés avaient le choix de citer plus d'une vertu de la MUSO. C'est pourquoi la fréquence totale des réponses est supérieure à 100 %.

La dynamique associative, en termes de décisions collectives et démocratiques, est encore soulignée comme une particularité de la MUSO. Cette appréciation tient au fait que les membres de la MUSO se connaissent mieux et il y a moins de risque de malversations que dans les FD. En effet, les rencontres des membres de la MUSO sont régulières et bien planifiées. A l'occasion, l'épargne des membres est collectée en même temps que les crédits sont distribués aux demandeurs. Grâce à la conjonction de la collecte de l'épargne et de l'octroi des crédits, la thésaurisation est évitée et l'épargne collective est seulement perceptible sur les fiches comptables. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle l'accumulation d'un capital collectif, par des épargnes régulières, et qui rend possible la circulation de l'argent et l'accès rapide au crédit, arrive en queue dans l'appréciation des membres.

Un paysan en passe de vaincre la pauvreté

Je m'appelle Makelele Cinogene. J'habite Buhanga. Je suis âgé de 45 ans, marié et père de sept enfants, dont deux filles et cinq garçons. Le premier a 16 ans et le dernier 5 mois. Même si je n'ai pas été à l'école, je travaille dur pour que mes enfants soient bien instruits. L'ensemble de lopins de terre que je cultive mesurent 80 ares dont 60 ares m'appartiennent et 20 ares en location. Je produis la pomme de terre, les haricots, les choux et les amarantes. Mes deux vaches sont nourries à l'étable, de la même façon que mes lapins et mes chèvres.

Je suis l'un des co-fondateurs de la MUSO MPEREO'KUYANE, ce qui signifie en mashi « donne-moi de ce qui m'appartient ». L'année qui a suivi la création de cette MUSO, soit 2011, nous avons initié la coopérative agro-pastorale de Buhanga. En fait, nous sommes partis d'une famille de développement pour structurer une MUSO, en mettant l'accent sur la mobilisation de l'épargne et l'auto-prise en charge. L'idée de la coopérative est venue de l'objectif d'augmentation de la production, les grands stocks devant nous permettre de bien négocier avec les marchands de produits agricoles qui viennent de Bukavu.

C'est de la famille de développement que j'ai reçu une vache à crédit. Elle a été mon point de départ. J'ai réussi à rembourser au bout de deux ans. Et maintenant j'ai deux vaches et un veau. Je mets désormais en profit l'intégration de la MUSO et de la coopérative agro-pastorale pour faire face aux besoins de ma famille. De la coopérative, j'obtiens le crédit – intrants, les semences et les produits phytosanitaires. La MUSO m'octroie du cash avec lequel je paie les engrais (la cendre et le NPK) et les frais scolaires des enfants. Je rembourse à la récolte, à la fin de la saison.

La diversification de ces sources de crédit m'a permis de maîtriser de plus en plus la gestion de mon exploitation. D'abord j'ai éliminé la faim dans mon ménage : je produis entre 4 à 5 T de pomme de terre par saison. Je n'achète jamais de haricots, mon stock m'accompagne jusqu'à la récolte suivante. Franchement, j'ai un bon souvenir de la MUSO intégrée à la coopérative. D'abord notre MUSO a atteint un capital de 9000\$. Grâce aux crédits, j'ai acheté des lopins de terres que j'exploite en maraîchage et en boisement. Mon habitat est amélioré : mon salon est équipé de fauteuils comme pour les habitants de la ville. Cette année, j'ai demandé un prêt de 1500\$ pour compléter le prix d'achat d'une parcelle à Ciriri, dans la périphérie de Bukavu. Je suis au point d'être à l'abri de la pauvreté.



3.4. L'impact de la MUSO au sein des FD et COOPERATIVES AGRICOLES

Au sujet de l'impact de la MUSO au sein des FD et COOAP, 82.22 % des enquêtés déclarent avoir vu le système épargne être amélioré très significativement parce que les membres qui ont adhéré conjointement à la MUSO, disposent déjà des épargnes qui peuvent constituer pour eux des réserves dans le futur. « Des fois, on pouvait se contenter de garder soi-même son argent à la maison à titre d'épargne mais, c'est à risques et périls de le dépenser inutilement sans plus atteindre le capital envisagé pour amorcer une activité lucrative » a déclaré une paysanne de Kabare. Un autre, habitant de Kavumu a argumenté comme suit : « La thésaurisation de l'argent nous expose au risque de vol, d'incendies, d'attaques par les souris ou moisissure. La MUSO pour une moindre mesure, résout ce problème pour nous les gagne-petit. »

Parmi les membres enquêtés à Walungu par exemple, il y a eu 64 % qui revendiquent l'exercice d'un petit commerce des produits de première nécessité dans les heures de repos, en plus des activités agricoles habituelles. Pour eux, ces crédits offrent une grande opportunité pour mener non seulement des AGR mais aussi acheter des intrants agricoles, payer des frais scolaires des enfants, assurer les soins de santé etc. Ainsi, les bénéficiaires des crédits ne sont plus pressés pour vendre, comme par le passé, leurs produits immatures à cause de problèmes socioéconomiques. La récolte se fait au moment propice pour que la vente suive également le processus économique notamment vendre quand les produits sont effectivement recherchés sur le marché. Ce n'est plus nécessaire de recourir à une source extérieure pour répondre à des petits besoins de financement. On attend justement les gros problèmes pour solliciter les gros moyens qui demeurent difficiles à réunir malheureusement. Ainsi donc, les membres des FD et des COOAP ayant intégré la MUSO, considèrent cette approche comme l'outil de financement des AGR, de refinancement et d'appui aux activités agricoles.

Les épargnes réalisées par le biais de la MUSO permettent aux membres d'entretenir des crédits garantis par des cautions solidaires pour financer leurs activités dans tous les domaines. Ils soutiennent en outre que les AGR qu'ils ont jusque-là initiées ne l'ont été que grâce aux mises disponibles dans les MUSO. Grâce à cette dynamique, les membres souscripteurs mènent déjà une vie meilleure que celle menée par les autres membres qui ont eu tort de traîner les pieds. C'est cela qui justifie l'engouement à créer d'autres MUSO tel que cela est actuellement observé dans tous les milieux où le mouvement s'est implanté. Il restera certainement le besoin de création d'un deuxième niveau des MUSO qui permette aux membres de briguer des fonds beaucoup plus importants nécessaires pour l'investissement. Cet impact de la MUSO ne doit cependant pas occulter les difficultés auxquelles les membres sont confrontés.

3.5. Les difficultés de gestion de la MUSO

Les membres des FD et des coopératives agricoles qui ont intégré l'outil MUSO déclarent éprouver certaines difficultés dans son intégration et son usage. L'enquête a relevé la liste suivante :

- La maîtrise de l'outil et de l'approche MUSO ;
- La gestion de deux structures différentes par le même comité, alors que les adhérents de la MUSO ne sont pas tous des membres des FD et COOAP ;

- L'élaboration de deux textes réglementaires différents pour des groupements paysans dont les membres sont les mêmes ;
- La légalisation des textes réglementaires de la MUSO alors que les autres structures n'en disposent pas ;
- La (non)disponibilité des outils gestions et des Caissettes pour sécuriser l'argent ;
- Le renforcement de la Caisse bleue (caisse pour financements externes) ;

Bien des membres de MUSO n'ont pas une instruction suffisante pour lire, écrire et bien calculer. En conséquence, les membres comités de gestion restent les mêmes, au fil du temps, contrairement à l'idéal démocratique de l'alternance du cadre dirigeant. Ce manque pose de problèmes pour la bonne gestion des crédits. Pour obvier à cette lacune, la plupart des MUSO nécessitent un accompagnement régulier et une formation permanente. Les membres des FD et des COOAP qui n'ont pas encore intégré l'outil estiment que la première difficulté est d'intégrer la MUSO sans une formation préalable. C'est ainsi que les membres des FD ou des coopératives agricoles enquêtées n'ont pas manqué de suggérer certaines pistes de solutions par rapport à ces difficultés qu'ils connaissent.

3.6. Opinion sur une bonne intégration de l'outil MUSO dans les groupements paysans

Les opinions des membres des FD et COOAP sont fort partagées au sujet de l'intégration des MUSO dans leurs structures :

- 1) 80 % des enquêtés estiment que l'intégration de l'outil MUSO dans leurs structures doit être signalée dans les textes réglementaires de leurs structures respectives ;
- 2) 79.25 % des participants estiment que tous les membres de la FD et/ou la COOPERATIVE AGRICOLE qui intègrent la MUSO soient aussi membres d'une MUSO sans exception ;
- 3) 87.4 % estiment que pour bien intégrer l'outil MUSO, il faut maintenir l'aspect travaux communautaires qui est considéré comme originalité des FD et COOPERATIVES AGRICOLES ;
- 4) 80 % proposent que les dirigeants de la MUSO ne soient pas les mêmes que ceux des FD et/ou des COOPERATIVES AGRICOLES et que l'outil MUSO et la structure intégrante aient des textes réglementaires différents ;
- 5) 53.33 % estiment que l'intégration de la MUSO dans les FD soit une façon d'y améliorer les décisions démocratiques ;
- 6) 66 % proposent que l'intégration de la MUSO dans les FD soit une occasion nette pour y intégrer les cotisations, pour une solidarité en espèces et aussi pour financer les AGR commerciales ;
- 7) 68.1 % proposent que l'intégration de la MUSO dans les FD soit pour renforcer les Crédits-agropastoraux qui y existent déjà.

4. SECURITE ALIMENTAIRE ET ECONOMIQUE VERSUS PROFESSIONNALISATION AGRICOLE

L'éradication de la pauvreté rurale que vise, en d'autres termes, le « Projet de sécurité alimentaire et économique par l'amélioration des revenus des ménages vulnérables » serait conditionnée, selon J.P. Prod'homme, par la maturation d'une professionnalisation paysanne. Processus par lequel le paysan cesse progressivement de se consacrer à une agriculture de subsistance pour adopter une agriculture commerciale, la professionnalisation agricole se caractériserait par une plus grande maîtrise des techniques de gestion de l'exploitation agricole et une plus grande capacité de dépense des intérêts paysans, dans le cadre des organisations professionnelles. En dressant une typologie des organisations paysannes, cet auteur considère les structures autonomes d'épargne et de crédit, à l'instar des MUSO, comme les formes idéales d'organisations paysannes de base (Jean-Pierre Prod'homme, 1995, 48-53). Dans le cadre de cette discussion, nous retenons un double aspect de la MUSO, à la fois outil d'amélioration de la gestion de l'exploitation et de structuration paysanne.

4.1. La MUSO, un outil d'amélioration de la gestion de la ferme paysanne

En s'assignant comme objectif la promotion de la sécurité alimentaire et économique des ménages ruraux, ASOP a reproduit dans son projet les missions classiques d'une exploitation paysanne : « l'alimentation du ménage et la réalisation du revenu ». Dans l'esprit et la lettre du projet en effet, l'accès au crédit agricole, à travers la MUSO, est posé comme un instrument susceptible de lever les défis à cette sécurité. Dans la description des avantages du crédit agricole, les enquêtés ont effleuré ces défis : les faibles productions de l'exploitation consécutives à l'infertilité des sols, à l'usage de semences à bas rendement, aux aléas climatiques et du marché.

Il va sans dire que la levée de ces contraintes n'est pas une simple question d'accès au crédit, fût-il à travers la MUSO, mais relève d'une maîtrise de la gestion de l'exploitation agricole. Cependant, dans un système agraire caractérisé par des petites exploitations agricoles dont la production arrive à peine à nourrir les membres du ménage et dans un environnement économique où l'aide humanitaire compromet l'esprit d'entreprise, la MUSO se profile comme une institution susceptible de porter la professionnalisation agricole. D'abord, elle imprime au producteur une discipline de l'épargne obligatoire et de l'autofinancement. Ainsi, au niveau de l'exploitation comme dans la communauté villageoise, la MUSO, en tant qu'instrument de mobilisation de l'épargne, contribue à interioriser la condition nécessaire d'un crédit agricole durable selon laquelle : « le crédit agricole doit être financé par l'épargne rurale ». A contre-courant de l'aide humanitaire, le paysan est amené à compter sur lui-même et sur sa communauté immédiate. Dans cette perspective, l'interférence des autres formes de crédit qu'ASOP distribue aux Familles de développement et aux coopératives est susceptible de retarder la maturation de cet esprit d'autofinancement. En conséquence, pour l'efficacité de l'aide, tous les crédits venant de l'extérieur devraient passer par la MUSO, à travers la caisse de refinancement.

L'impératif du remboursement du crédit obtenu par la MUSO oblige l'emprunteur à faire le calcul économique du rendement de l'activité à financer, et dans le délai. Jusque-là, c'est le petit commerce, dont les rentrées en caisse sont régulières, qui bénéficie en priorité du crédit MUSO. Mais quelques paysans osent déjà utiliser ce crédit pour l'acquisition des intrants (semences, engrais) et des terrains. Pour rembourser, ils comptent sur les autres activités de l'exploitation. Ceci est normal et positif dans la mesure où les revenus d'exploitation agricole constituent un tout. De

même, la sécurité alimentaire et économique du ménage paysan passe par la diversification des sources de revenus, agricoles et non-agricoles (Gillian Hart, 1994 : 47 –71). Cependant, les paysans ne disposent pas d'outils de gestion appropriés pour établir la rentabilité d'une exploitation intégrant différentes activités. De tels outils guideraient le paysan à choisir, en connaissance de cause, les cultures de rente dans lesquelles il peut se spécialiser, au regard des perspectives du marché local, en plus, bien entendu des cultures vivrières. Certes, ASOP a mis au point des outils de gestion à la portée de ses bénéficiaires pour le suivi des AGR dans les coopératives. Encore faut-il élaborer des outils simplifiés, utilisables par des paysans ayant une instruction de base limitée.

Si la confiance entre les membres de la MUSO est la condition nécessaire pour la constitution de l'épargne et le remboursement de crédit, les membres n'ont pas d'autre choix que d'exercer des activités rentables qui leur permettent d'honorer leurs dettes. A ce sujet, la MUSO semble une opportunité pour aider le paysan à choisir les spéculations et les techniques agricoles susceptibles d'améliorer le rendement et le profit de l'exploitation et garantir le remboursement des crédits. Ainsi, la cohésion du groupe qui est le fondement de la MUSO et l'exercice d'une agriculture tournée vers le marché sont d'abord dans une causalité circulaire avant d'être les conditions nécessaires et suffisantes de la sécurité alimentaire et économique.

4.2 La MUSO, un outil de structuration paysanne

L'intégration de la MUSO dans les organisations paysannes préexistantes ouvre deux perspectives. Soit elle est considérée comme un outil passe-partout, juste bon pour consolider la *self reliance*, fondement même du mouvement associatif. Soit elle devient la structure paysanne de base sur laquelle les autres associations d'autopromotion vont se greffer.

Dans la première alternative, l'enquête relève que les paysans accompagnés par ASOP réfutent la fusion de la MUSO dans les familles de développement et les coopératives. En conséquence, le membre de la MUSO n'est pas obligé d'adhérer automatiquement à ces organisations paysannes. De la même façon, le management de ces groupements paysans sont séparés. Etant donné leur proximité et leur compénétration inévitable, on serait tenté de croire que la MUSO contribuera à la consolidation du mouvement associatif dans les villages. En effet, les paysans interrogés ne cachent pas leur méfiance vis-à-vis de la coopérative à cause de son système de gestion complexe et inadapté à leur niveau d'instruction. Cependant, le plaidoyer pour l'autonomie de la MUSO vis-à-vis des autres groupements peut s'avérer une stratégie subtile de la communauté villageoise qui entend renforcer ses capacités d'autofinancement tout en gardant les avantages matériels ou financiers reçus d'ASOP, sous forme de crédit-intrants ou crédit-géniteurs. En effet, les paysans ne sont pas dupes sur les motivations des organisations d'aide au développement. Soit ils développent des mécanismes de résistance, soit ils aménagent une marge de manœuvre qui leur permet d'asseoir leur propre projet, d'inverser le rapport de force entre le village et l'ONG d'appui au développement (James C.Scott, 1990).

Pour comprendre la deuxième alternative, il faut indiquer que contrairement à la coopérative, la famille de développement fascine les paysans pauvres, à cause des travaux communautaires, probablement parce que les travaux reproduisent une forme traditionnelle d'entraide : la tontine de labour (Develtère, P., 1998). L'enquête a révélé que ce sont des paysans qui ont un revenu au-dessus de la moyenne, qui exercent un petit commerce en marge des activités champêtres et qui

vivent dans les périphéries de la ville qui sont enthousiastes pour la coopérative. L'adhésion à différentes organisations, à l'occurrence la MUSO et les autres groupements, relève donc d'une stratégie d'accroissement du capital social et des avantages qui en découlent. L'un de ces avantages stratégiques, c'est la possibilité d'accéder aux financements offerts par les institutions de microfinance ou aux coopératives d'épargne et crédit réceptives à l'approche du crédit solitaire. Mais ces avantages ont leurs désavantages équivalents. L'adhésion à plusieurs organisations de base est susceptible de disperser les paysans, puisqu'elle implique aussi la multiplication des obligations. Dans certains cas, la MUSO a été greffée aux FD et coopératives existantes. Dans d'autres, c'est la coopérative qui a émergé de la dynamique MUSO. Sur terrain, certaines FD et coopératives enregistrent déjà deux ou quatre MUSO qui leur sont associées. Etant donné la potentialité qu'elle incarne, celle de pouvoir restituer au mouvement associatif sa philosophie originale du self help, la MUSO se profile comme la structure paysanne de base qui va remodeler le mouvement paysan. Dans le moyen et long terme, la fédération des MUSO pourrait devenir la stratégie efficace de structuration des coopératives agro-pastorales.

5. CONCLUSION

Le « Projet d'appui à la sécurité alimentaire et économique par l'amélioration des revenus des ménages vulnérables membres des MUSO dans les Territoires de Walungu et Kabare » auquel ASOP a pris part, en partenariat avec Louvain Coopération, aura vécu. Au terme d'une enquête menée pour la capitalisation des résultats principaux, deux principales leçons se dégagent.

Tout comme la FD, la MUSO incarne le mieux les valeurs originelles du mouvement associatif : le self reliance et la solidarité. L'innovation organisationnelle qu'elle propose est susceptible de recomposer et de revitaliser le mouvement rural fragilisé dans l'environnement de l'aide humanitaire. Selon l'appréciation des membres, la MUSO peut s'intégrer aisément comme outil de gestion d'une famille de développement. Elle peut aussi être la cellule de base des coopératives rurales focalisées sur la commercialisation collective des intrants et des produits agricoles. A travers la caisse de refinancement (« caisse bleue »), la MUSO se profile également comme l'intermédiaire entre les paysans et les IMF.

Par ailleurs, le paysan qui adhère à la MUSO est tenu à l'épargne obligatoire et à la réalisation des bénéfices pour être capable de répondre à ses obligations que sont la participation à la vie communautaire et le remboursement de crédit. Cette innovation institutionnelle en milieu paysan stimule l'adoption d'une agriculture commerciale qui suppose une maîtrise des techniques culturales et des outils de gestion de l'exploitation.

Pour que la MUSO donne le maximum de résultats dans ce processus de transformation socioéconomique du milieu rural, les organisations d'appui au développement devraient :

- Unifier les canaux du crédit agricole en faisant transiter les fonds destinés aux groupements paysans dans la caisse de refinancement de la MUSO ;
- Accompagner les paysans à la diversification des activités génératrices des revenus, agricoles et non-agricoles ;
- Elaborer des outils de gestion simplifiés adaptés au niveau d'instruction des exploitants agricoles.

Ces recommandations constituent en elles-mêmes de nouvelles pistes de recherche-action. Il est possible, dans les prochains cycles de recherche-action de documenter et d'accompagner les communautés rurales dans les options suivantes :

- La mise en relation des MUSO rurales avec les Institutions de microfinance, en mettant en relief les risques et facteurs de réussite ;
- L'élaboration participative des outils de gestion de l'exploitation paysanne ;
- La structuration des coopératives rurales à partir de la maturation et la fédération des associations villageoises d'épargne et de crédit.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BESSETTE, G., *Involving the Community: A Guide to participatory Development Communication*, (Southbound, IDRC: Penang, Malaysia, 2004).
- CHAMBERS, R., *Développement rural. La pauvreté cachée*, Paris et Wagenignen, Karthala, CTA, 1990, p. 186
- DE SARDAN, J.P.O., *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Marseille et Paris, APAD et Karthala 1995, pp. 159 - 165
- DEVELTERE, P., *Economie sociale et développement. Les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*, coll. Ouvertures économiques, éd. De Boeck et Larsiers.a., Paris, Bruxelles, 1998.
- DUPUY, F., *Anthropologie économique*, coll. Cursus, 2^{ème} édition, Arman Colin
- GELINAS, J.B. *Et si le Tiers-Monde s'autofinçait. De l'endettement à l'épargne*, Montréal, éd. Ecosociété, 1994,
- Hart, G., "The dynamics of diversification in an asian rice region" in Bruce Koppel, John Hawkins & William James, *Development or deterioration? Work in Rural Asia*, ed. Lynne RiennerPublishers, 1994, 47 – 71
- MAYER, R. et Francine Ouellet, « La recherche dite 'alternative'. La recherche-action, la recherche participative, l'intervention sociologique, la recherche féministe et la recherche conscientisante » in *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Montréal, Gaëtan Morin, pp. 287 – 325
- PROD'HOMME, JP, « Diversité des organisations rurales en Afrique noire et prémices d'un mouvement paysan » in *Economie rurale*, n°228, Juillet – Août 1995, Paris, pp. 48 -53
- RAFFINOT, M., *Economie de développement*, Paris, Dunod, 2015, Cf p. 81
- SCOTT, J.C., *Domination and the arts of resistance*. Hiddentrascripts, Yale University, 1990.